

Rapport de la Cellule de Signalement et de Prévention des Violences

par Marion Penalver, Médecin Fédérale

Préambule

Depuis l'année 2020, la prévention des violences dans le sport s'est inscrite dans une démarche nationale initiée à l'occasion de la première convention dédiée à ce sujet. Sous l'impulsion du ministère, un plan national de prévention a été élaboré en collaboration étroite avec le mouvement sportif, afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur et de renforcer la protection des victimes.

Dans ce contexte, le Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs, réuni les 18 et 19 novembre 2023, a pris la décision d'adopter un nouveau plan de lutte contre les violences. Ce plan inclut notamment la création d'une cellule dédiée au signalement et à la prévention des violences, visant à offrir un cadre structuré pour le traitement des situations signalées en lien avec la cellule nationale Signal-Sports et la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées.

Composition

Membres de la cellule de signalement et de prévention des violences

Faisant suite à la décision du comité directeur du 8 et 9 mars 2025, la cellule de signalement et de prévention des violences est composée des membres suivants :

- Marion PENALVER, N16375, Echiquier Centre Vaucluse
- Sarah DAIF, W05742, Echiquier Niçois
- Jean-Baptiste MULLON, G04158, Echiquier Agenais
- Elena DESTIC, H54075, le 16 Anjou Chess Club
- Pascal AUBRY, C69548, Echiquier Domloupéen

Gestion confidentielle des signalements

Dans le souci de garantir la confidentialité des échanges et des signalements, la cellule de prévention des violences a choisi de limiter à trois le nombre de ses membres chargés de la gestion et du suivi de l'ensemble des signalements en lien avec Signal-Sports. Cette organisation permet de préserver la discrétion nécessaire autour des situations signalées, tout en assurant un traitement rigoureux et coordonné des dossiers par des membres identifiés et responsables.

- Marion PENALVER, N16375, Echiquier Centre Vaucluse
- Sarah DAIF, W05742, Echiquier Niçois
- Jean-Baptiste MULLON, G04158, Echiquier Agenais

Actions au cours de l'année 2025

Renforcement du contrôle de l'honorabilité

Le contrôle de l'honorabilité constitue une exigence légale inscrite à l'article L.212-9 du Code du sport. Son objectif premier est de prévenir les violences, en particulier celles commises à l'encontre des mineurs, et d'assurer que les encadrants ne présentent pas de condamnations incompatibles avec les missions qui leur sont confiées.

Dans le cadre du renforcement de ces obligations, une mesure importante a été prise au premier janvier 2025 : la suspension des titres des diplômés fédéraux. Cette décision vise à renforcer les exigences légales relatives à la déclaration de soumission au contrôle de l'honorabilité.

Par ailleurs, dès le début de l'année, le champ d'application du contrôle de l'honorabilité a été élargi. Désormais, il concerne également les dirigeants des clubs, à savoir les présidents, les trésoriers et les secrétaires, afin de garantir une vigilance accrue dans l'ensemble des fonctions administratives.

Renouvellement de la convention avec Colosse aux pieds d'argile

Le partenariat établi en 2022 avec l'association Colosse aux pieds d'argile s'inscrit pleinement dans la politique volontariste de la Fédération, dont l'objectif est d'assurer un environnement sûr, bienveillant et respectueux à l'ensemble de ses membres. À travers cette collaboration, la Fédération confirme sa détermination à lutter contre toutes formes de violences.

Le renouvellement de ce partenariat signé en novembre 2025 permettra de consolider et d'amplifier l'ensemble de ces actions, en s'appuyant sur l'expertise et les ressources de Colosse aux pieds d'argile. Cette collaboration demeure essentielle pour garantir que chaque licenciée et licencié bénéficie d'une protection optimale et d'un accompagnement adapté, contribuant ainsi à un climat serein et sécurisé au sein de la Fédération.

Bilan des signalements enregistrés

Au cours de l'année écoulée, la cellule a enregistré une vingtaine de signalements relatifs à des situations de violence, toutes formes confondues. Ces signalements proviennent soit du formulaire disponible sur le site de la Fédération Française des Échecs, soit de la cellule nationale Signal-Sports.

Chaque situation portée à la connaissance de la cellule a été traitée avec une attention particulière. Une analyse approfondie a été réalisée pour chaque signalement, suivie d'un accompagnement individualisé. Tout au long de la procédure, la confidentialité des personnes concernées a été strictement préservée, conformément aux principes de protection et de discrétion adoptés par la cellule.

Perspectives 2026

Pour l'année 2026, la cellule s'engage à poursuivre les actions initiées en 2025, afin de renforcer la prévention et la lutte contre les violences au sein du milieu échiquéen. Parmi les mesures envisagées, la nomination de référents régionaux occupe une place centrale, permettant d'assurer une présence accrue sur l'ensemble du territoire et un relais efficace des actions de sensibilisation. La reprise des séances de sensibilisation sera également assurée, afin d'informer les dirigeants et les diplômés fédéraux sur les enjeux liés à la prévention des violences.

La formation des membres de la cellule nationale ainsi que celle des référents régionaux sera renforcée, garantissant ainsi une expertise adaptée et une prise en charge cohérente des situations signalées.

Enfin, la création d'un guide de prévention des violences, spécifiquement destiné aux acteurs du milieu échiquéen, permettra de mettre à disposition des outils concrets pour prévenir et identifier les situations à risque, en favorisant une culture de vigilance et de protection.